

MIROS S. A. R. L.

SARL au Capital de 8 000 €

407 843 929 RCS Melun

30 Bis Route du Bignon Mirabeau**F - 77620 EGREVILLE****Tél : +33 (0) 951 126 689****Fax : +33 (0) 164 249 616**

Nouveautés 2013 sur les Permis de Conduire		
Catégories PERMIS	Type de véhicule pouvant être conduit	Validité
Permis "AM"	B S R : Brevet de Sécurité Routière délivré aux personnes âgées de 14 ans révolus	15 ans
Permis de conduire A1	Motocyclettes avec ou sans side-car, d'une cylindrée maximale de 125 cm ³ d'une puissance n'excédant pas 11 kw et dont le rapport puissance/poids ne dépasse pas 0,1 kw/kg ; Tricycles à moteur d'une puissance maximale de 15 kw	renouvelable tous les 15 ans
Permis de conduire A2	Motocyclettes avec ou sans side-car d'une puissance n'excédant pas 35 kw et dont le rapport puissance/poids n'excède pas 0,2 kw/kg La puissance ne peut résulter du bridage d'un véhicule développant plus du double de sa puissance	renouvelable tous les 15 ans
Permis de conduire A	Motocyclettes, avec ou sans side-car, (avec autorisation de conduire un cyclomoteur, ou un quadricycle léger à moteur) ; Tricycles à moteur d'une puissance supérieure à 15 kw.	renouvelable tous les 15 ans
Permis de conduire B1	Véhicules de la catégorie L7e (avec autorisation de conduire un véhicule de la catégorie L6e).	renouvelable tous les 15 ans
Permis de conduire B	Véhicules automobiles ayant un PTAC qui n'excède pas 3,5 tonnes affectés au transport de personnes et comportant, outre le siège du conducteur, 8 places assises au maximum ou affectés au transport de marchandises, ainsi que les véhicules qui peuvent être assimilés aux véhicules précédents et dont la liste est fixée par arrêté Véhicules mentionnés à l'alinéa précédent attelés d'une remorque lorsque le PTAC de la remorque est inférieur ou égal à 750 kg Mêmes véhicules attelés d'une remorque lorsque le PTAC de la remorque est supérieur à 750 kg, sous réserve que le PTRAC de l'ensemble n'excède pas 450 kg	renouvelable tous les 15 ans
Permis de conduire C1	Véhicules automobiles autres que ceux de la catégorie D et D1 dont le PTAC est supérieur à 3.500 kg sans excéder 7.500 kg et qui sont conçus et construits pour le transport de 8 passagers au plus outre le conducteur. Aux véhicules de cette catégorie peut être attelée une remorque dont le PTAC n'excède pas 750 kg	renouvelable tous les 5 ans
Permis de conduire C	Véhicules automobiles autres que ceux des catégories D et D1, dont le PTAC excède 3,5 tonnes et qui sont conçus et construits pour le transport de 8 passagers au plus outre le conducteur Aux véhicules de cette catégorie peut être attelée une remorque dont le PTAC n'excède pas 750 kg	renouvelable tous les 5 ans
Permis de conduire D1	Véhicules automobiles conçus et construits pour le transport de personnes comportant, outre le siège du conducteur, 16 places assises maximum et d'une longueur n'excédant pas 8 mètres. Aux véhicules de cette catégorie peut être attelée une remorque dont le PTAC n'excède pas 750 kg	renouvelable tous les 5 ans
Permis de conduire D	Véhicules automobiles conçus et construits pour le transport de personnes comportant plus de 8 places assises, outre le siège du conducteur, ou transportant plus de 8 personnes, non compris le conducteur. Aux véhicules de cette catégorie peut être attelée une remorque dont le PTAC n'excède pas 750 kg	renouvelable tous les 5 ans
Permis de conduire BE	Véhicules relevant de la catégorie B auxquels est attelée une remorque ou une semi-remorque qui a un PTAC n'excédant pas 3.500 kg	renouvelable tous les 15 ans
Permis de conduire C1E	Véhicules relevant de la catégorie C1 attelés d'une remorque ou d'une semi-remorque dont le PTAC excède 750 kg Véhicules relevant de la catégorie B attelés d'une remorque ou d'une semi-remorque dont le poids total autorisé en charge excède 3.500 kg Le PTRAC des ensembles de véhicules relevant de la catégorie C1E ne peut excéder 12.000 kg (avec autorisation de conduire des véhicules relevant de la catégorie BE, et, sous réserve que son titulaire soit en possession de la catégorie D1, les véhicules relevant de la catégorie D1E)	renouvelable tous les 5 ans
Permis de conduire CE	Véhicules relevant de la catégorie C attelés d'une remorque ou d'une semi-remorque, dont le PTAC excède 750 kg (avec autorisation de conduire des véhicules relevant de la catégorie BE, et, sous réserve que son titulaire soit en possession de la catégorie D, les véhicules relevant de la catégorie DE)	renouvelable tous les 5 ans
Permis de conduire D1E	Véhicules relevant de la catégorie D1 attelés d'une remorque, dont le PTAC excède 750 kg (avec autorisation de conduire des véhicules relevant de la catégorie BE)	renouvelable tous les 5 ans
Permis de conduire DE	Véhicules relevant de la catégorie D attelés d'une remorque, dont le PTAC excède 750 kg (avec autorisation de conduire des véhicules relevant de la catégorie BE)	renouvelable tous les 5 ans